



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Personnels Enseignants

DIPE/22-944-814 du 03/10/2022

**ACTUALISATION DE L'ARRETE DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION A
LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES PROFESSEURS CERTIFIES**

Référence : décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment ses articles 5, 7 et 10

Destinataires : Tout public

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après :

L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des professeurs certifiés,

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ;
VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;
Vu l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission administrative paritaire académique des certifiés du 8 janvier 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des **PROFESSEURS CERTIFIÉS**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Yann BUTTNER, chef du SIAAJ
- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille	- Madame Valérie TACCOEN, chef de bureau à la DIPE
- Mme Laurence CORVELLEC, DGS AMU	- Mme Julia-Marie VIGNES, IA-IPR Lettres
- Charles BOURDEAUD'HUY, directeur des relations et des ressources humaines	- Mme Céline BOREL, IA-IPR histoire géographie
Mme Valérie MISERY, cheffe de la DIPE	- Mme Stéphanie BORDE PIARROU, IA-IPR anglais
- M. Lionel VALLUY-ANDRE, doyen des IA-IPR	- Mme Isabelle COLOMBARI, IA-IPR économie gestion
- Mme Isabelle TARRIDE, IA-IPR physique-chimie	- M. Pierre-Olivier THEBAULT, IA-IPR S.V.T.
- Mme Magali FAUCHON, IA-IPR mathématiques	- M Jean-Marc TRICOT, IA-IPR STI
- M. Jérôme VINCENT, IA-IPR biochimie-génie biologique	Mme Sandrine PETRALI, IA IPR éducation musicale
- M. Hervé FOURMENT, IA-IPR STI	- Mme Laure RUIZ, principale du collège Mignet à Aix-en-Provence
- M Georges MERLE, IA-IPR économie gestion	- Mme Marie-Claude D'ANNA RAGUIN, principale du collège Sophie Germain à Luynes
- M Pierre RIGAT, IA-IPR physique-chimie	- Mme Fatiha HACHEMI, proviseure du LP Colbert à Marseille
Mme Myriam PHILIPPE, principale du collège Jacques Monod des Pennes-Mirabeau	- Mme Evelyne GRAZI, proviseure du LP René Caillié à Marseille
- Mme Sophie CASSAR principale du collège les hauts de l'Arc à Trets	- Mme Sandra CHAMBON, chef de bureau à la DIPE
- M. Rémy FORMAGGIO Proviseur du LP Frédéric Mistral à Marseille	- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint
- M. Jean Christophe DURIVAL, proviseur du lycée J. Lurçat à Martigues	- Mme Valérie BOUQUET, principale du collège Louis Leprince Ringuet à la Fare-les-Oliviers
- Mme Rachel CANDOTTI, proviseure du lycée Périer à Marseille	- Mme Christiane RICHAUD, adjointe au chef de la DIPE
- M. Rodrigue COUTOULY, Principal du collège J. Prévert à Marseille	- Mme Mélina LANZI-ESCALONA, chef de bureau à la DIPE
- Mme Valérie AUTEROUCHE, proviseure du Lycée A. Briand à Gap	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau à la DIPE

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le
Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
Bernard BEIGNIER

27 SEP. 2022

Bruno MARTIN